

COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS (17)

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT DE L'IMPASSE RURALE SITUEE RUE DES PRIAIRES



Conception :

SYNERGEO

Thierry GILLOOTS – Stéphane MARCHYLLIE – Erick MECHAIN - Nicolas ROGER -

Géomètres-Experts

Sandrine BAULAND – Urbaniste – Steven HUMBERT – Géomètre-Expert salarié

26 Avenue de la Libération – 17700 SURGERES

Tel : 05 46 07 02 99

Email : surgeres@syner-geo.fr



COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS (17)

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT DE L'IMPASSE RURALE SITUEE RUE DES PRIAIRES

SOMMAIRE

- A- Contexte législatif de la procédure*
- B- Localisation du projet*
- C- Présentation et justification du projet*
- D- Plans*

A – Contexte législatif de la procédure

La gestion de la voirie communale relève de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement ou de déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

La loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004°) a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, **sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par la voie.**

Si la procédure de classement/déclassement est soumise à enquête publique, la décision est prise par délibération du conseil municipal après enquête publique préalable sous peine de nullité de la procédure.

Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R 141-4 à R141-10 du code de la voirie routière.

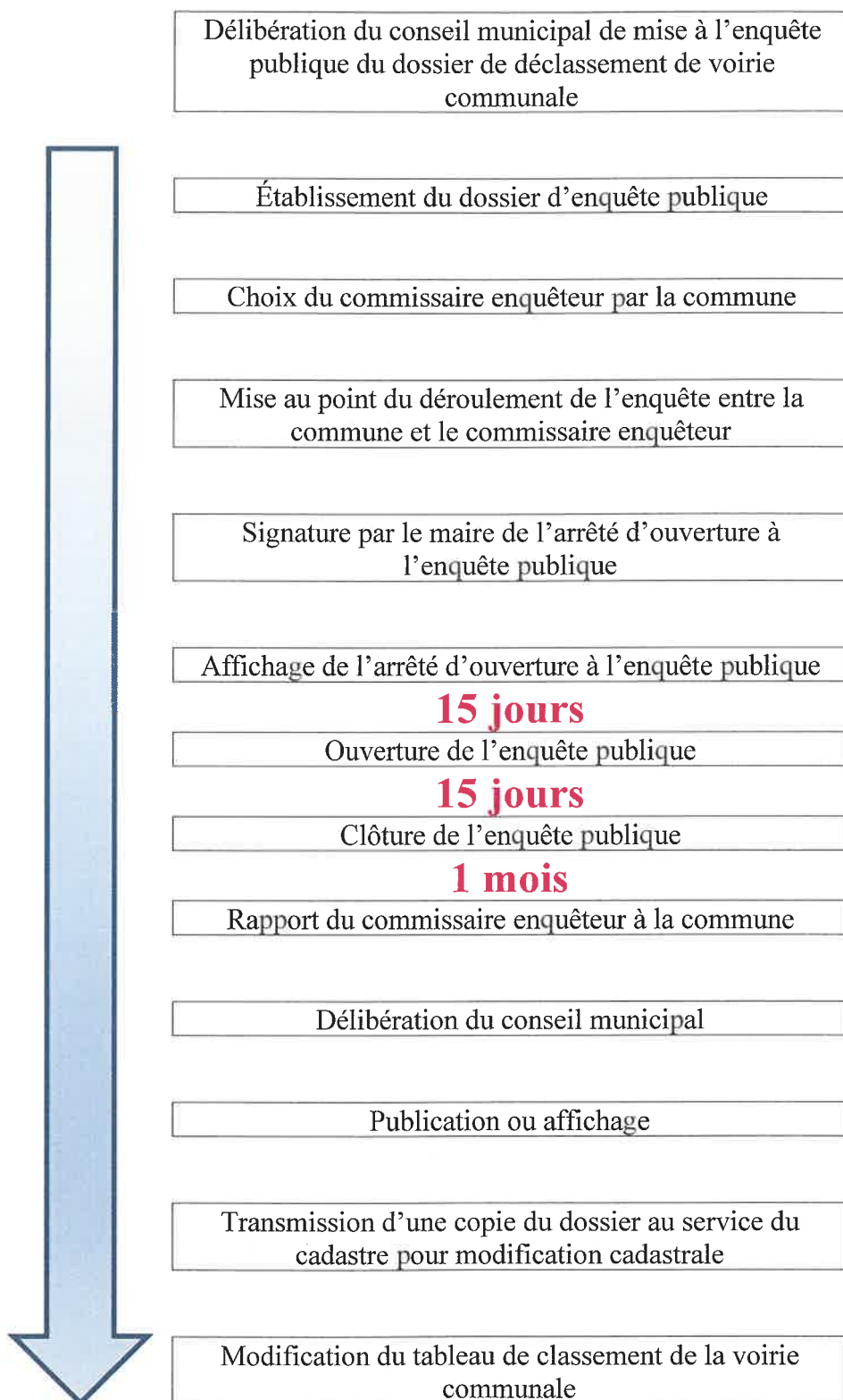
Le dossier d'enquête comprend :

- La délibération de mise à l'enquête
- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan des lieux à une échelle plus lisible si le plan de situation ne convient pas, notamment en vue d'une aliénation.

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à un déclassement pour aliénation, il comprend en outre :

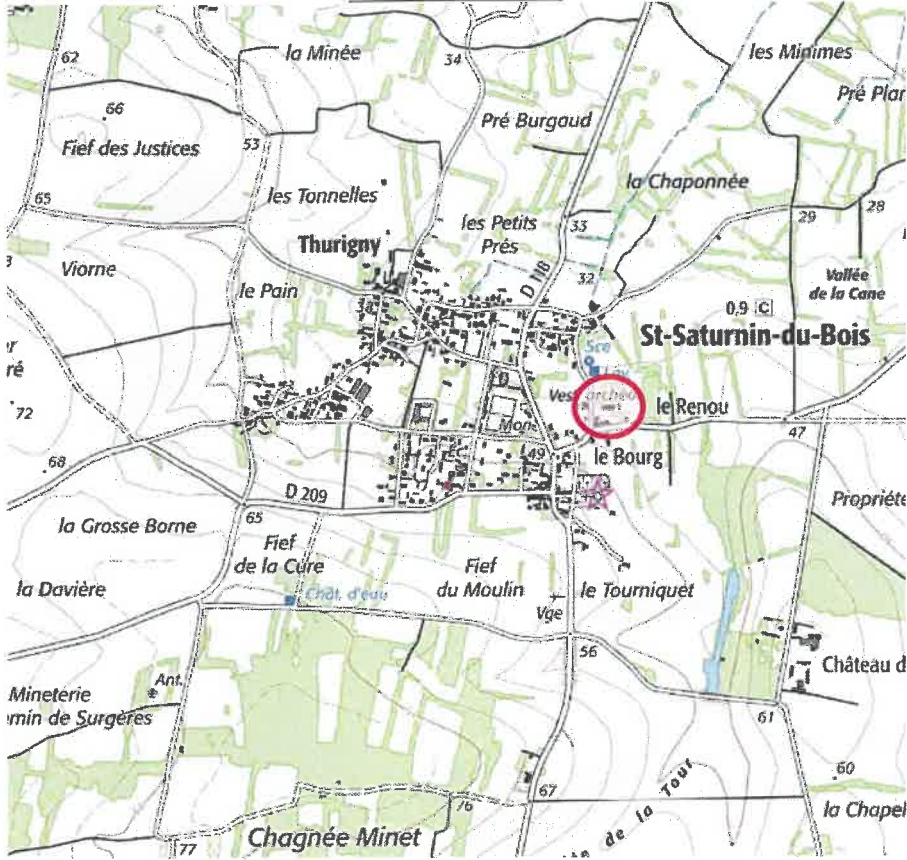
- Un document d'arpentage comprenant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voirie communale.
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines, au droit des aliénations.

SCHEMA DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT



B – Localisation du projet

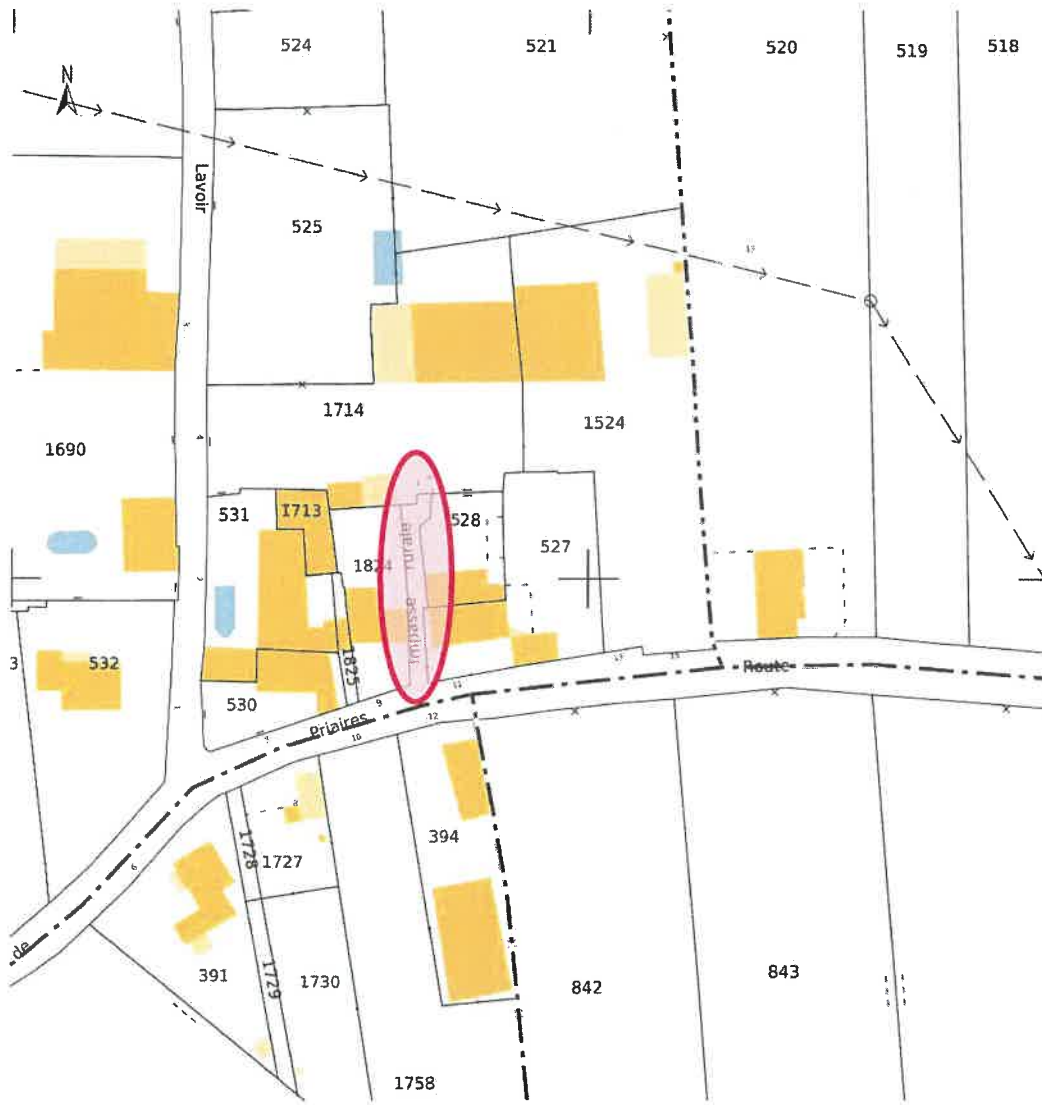
Plan de situation



Vue aérienne



Extrait cadastral

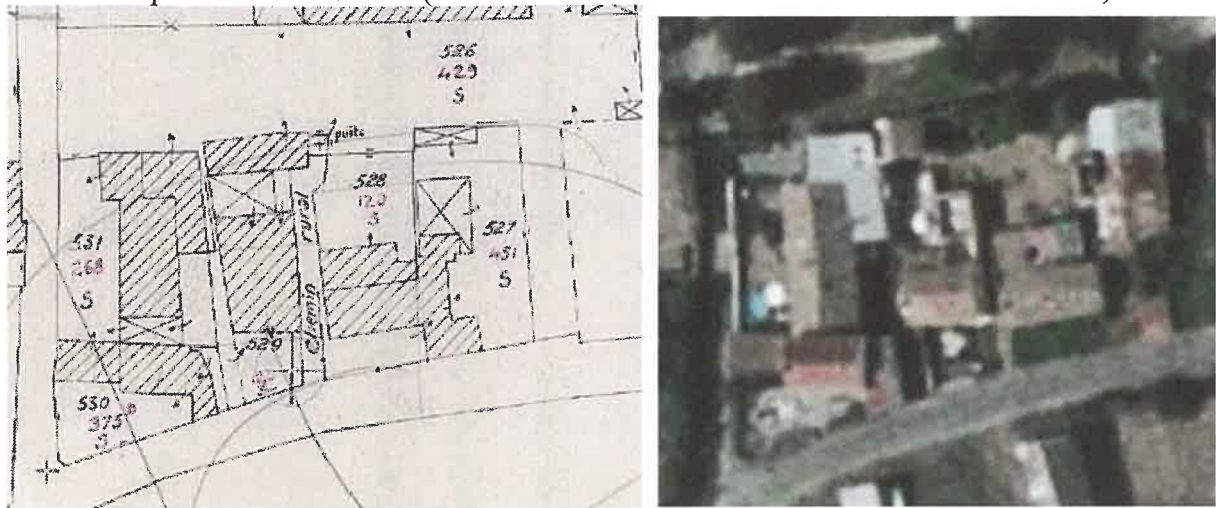


Sans échelle

C – Présentation et justification du Projet

Le projet de déclassement porte sur l'impasse rurale existante située sur la Rue des Prieires à l'Est du bourg de la commune de Saint Saturnin du Bois.

Cette impasse, situé sur la rue des Prieires, après la rue du Lavoir, desservait autrefois différentes parcelles cadastrales (cf. extrait cadastral de 1952 et vue aérienne de 2000)



Après plusieurs divisions cadastrales et opérations immobilières, il ressort aujourd'hui que cette impasse ne dessert que les parcelles cadastrées appartenant au même propriétaire (parcelles E numéros 528 et 1824).

Aucun équipement commun n'existe sur cette impasse.

Elle sert aujourd'hui de desserte à l'unité foncière citée ci-dessus (cf. vue du site ci-dessous)



Source : Street View (prise de vue décembre 2022)

La Commune de Saint Saturnin du Bois souhaite aujourd'hui déclasser cette partie du Domaine Public en vue d'une éventuelle acquisition par les propriétaires des parcelles contigües (cadastrées Section E numéros 528 et 1824).

D – Plans

-Pièce 1 : Plan de situation

-Pièce 2 : Projet de modification du parcellaire cadastral



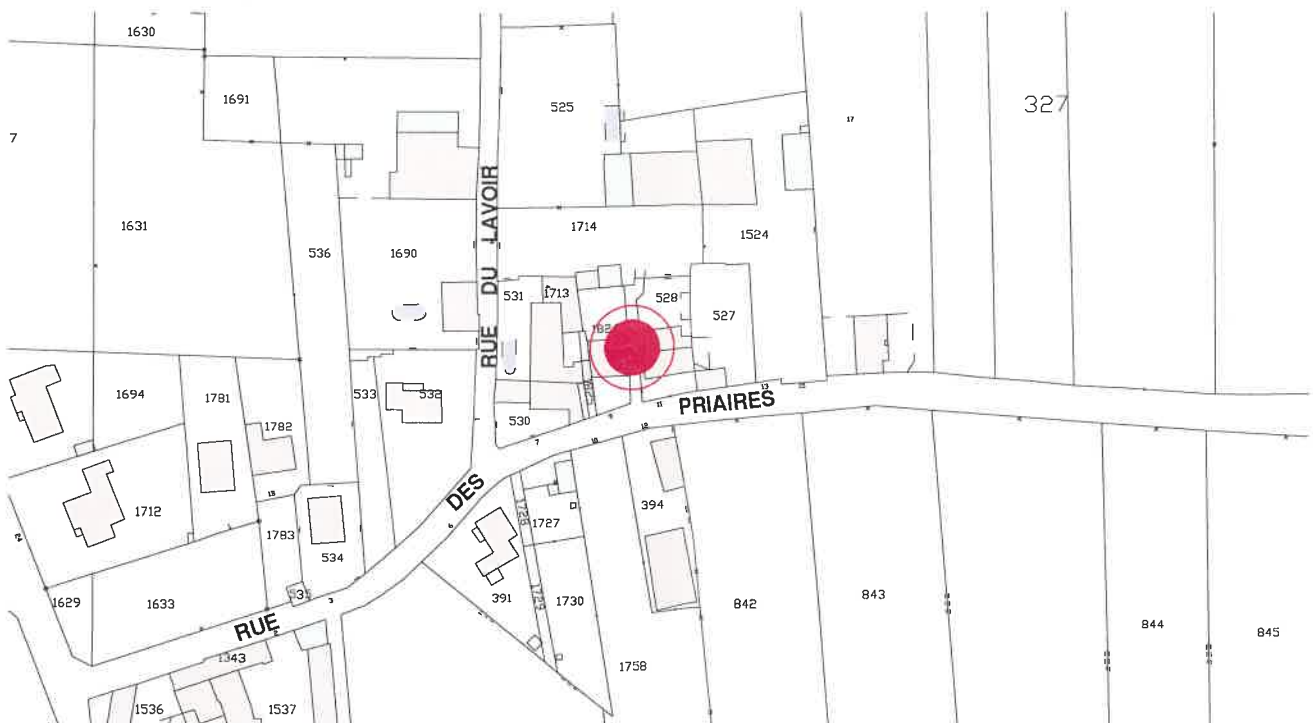
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Vue aérienne
Echelle 1 / 5000

Echelle graphique :

0 100 200m



Echelle graphique :

0 40 80m

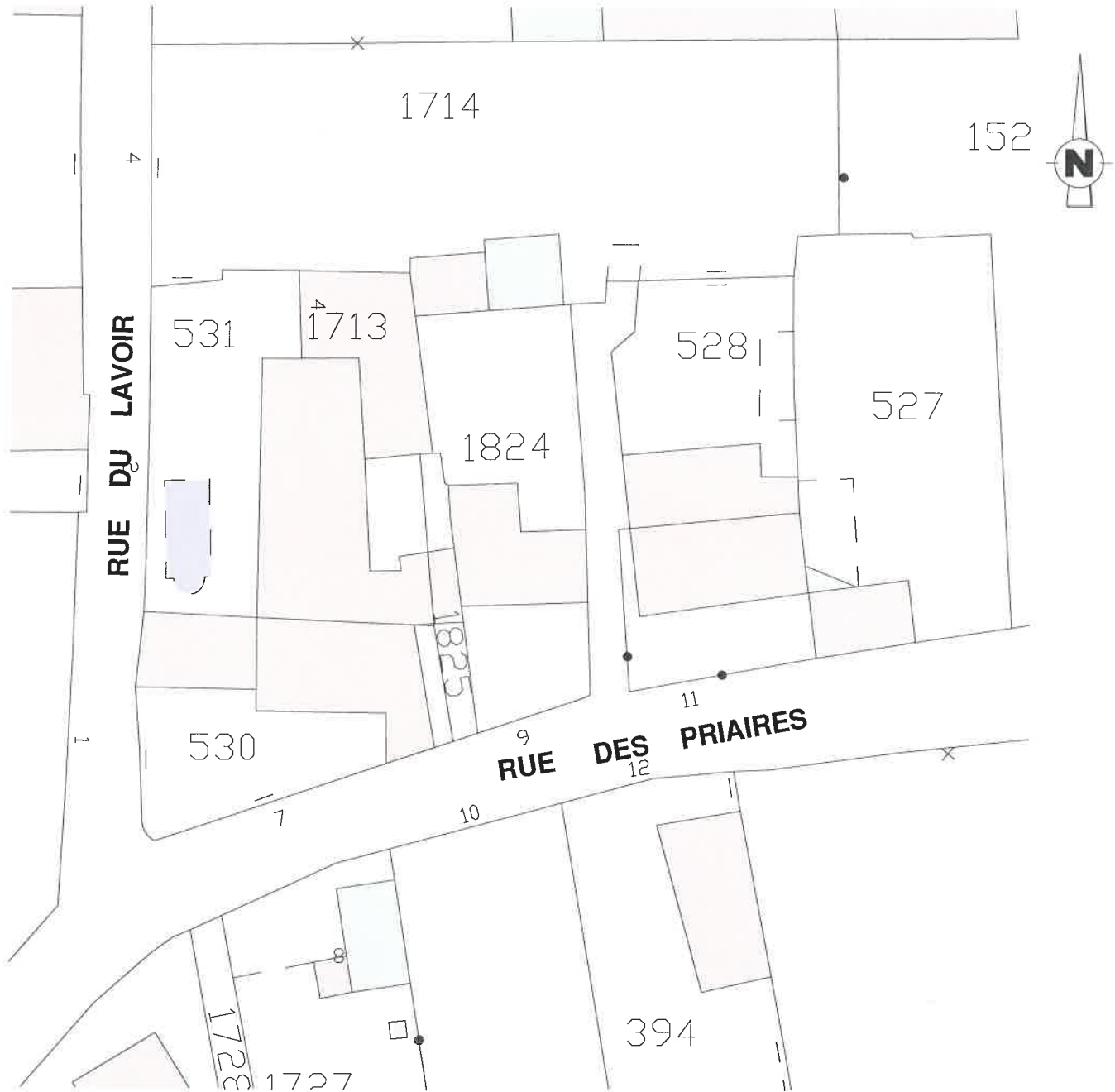
Extrait cadastral
Echelle 1 / 2000

Commune de SAINT SATURNIN DU BOIS (17)

Lieudit : " Rue des Prieires "

CADASTRE Section E

Projet de Déclassement du Domaine Public



Echelle 1 / 500

Etat Parcellaire actuel

Pièce 2

SYNERGÉO

Thierry GILLOOTS - Stéphane MARCHYLLIE - Erick MECHAIN - Nicolas ROGER - Géomètres-Experts
Sandrine BAULAND - Urbaniste - Steven HUMBERT - Géomètre-Expert salarié

26 Avenue de la Libération - 17700 SURGERES

Tel : 05 46 07 02 99

email : surgeres@syner-geo.fr

Dossier : S23072

Réf : TL/S23072-situation.dwg

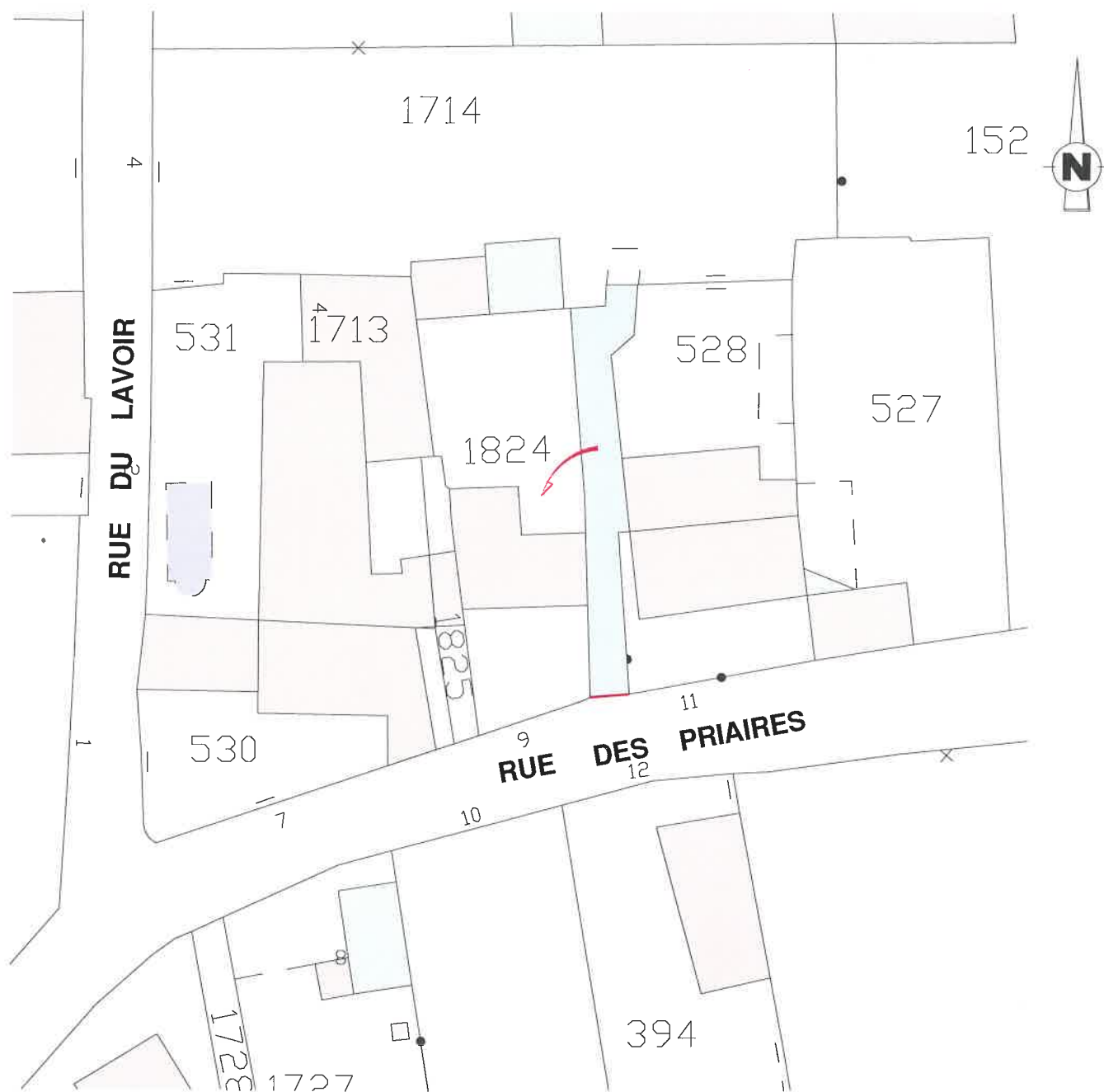
Date : juin 2023



synergéo
Géomètres-Experts



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Echelle 1 / 500

Etat Parcellaire projeté

Légende :

 Déclassement du Domaine Public de l'impasse située rue des Praires

Echelle graphique :



Format d'édition : A3